

AVANT-PROPOS

Par un Décret en date du 13 avril 1915, la S. Congrégation des Rites a approuvé l'introduction de la Cause de béatification et de canonisation du Serviteur de Dieu, Charles Dominique Albini, prêtre de la Congrégation des Oblats de Marie Immaculée.

Après avoir donné un abrégé de la vie du Père Albini, le Décret ajoute: "Les Ordinaires des diocèses d'Ajaccio et de Nice ont fait les enquêtes préliminaires sur la réputation de sainteté de ce prêtre religieux et missionnaire et en ont envoyé les résultats à Rome à la S. Congrégation des Rites. Comme tout a été fait selon les prescriptions de droit, à la demande du R. P. Jos. Lemius, Procureur Général de la Congrégation des Oblats de Marie Immaculée et Postulateur de la Cause, prenant en considération les demandes de quelques Eminentissimes Cardinaux, de plusieurs Archevêques et Evêques, ainsi que de Supérieurs généraux d'Ordres et de Congrégations, de dignitaires ecclésiastiques et de personnages laïcs distingués, l'Eminentissime et Révérendissime Benoit Lorenzelli, Rapporteur de cette même Cause, dans une réunion ordinaire de la S. Congrégation des Rites, tenue au Vatican au jour indiqué ci-dessous, a proposé la discussion de la question suivante: Faut-il signer l'ordre d'introduction de la dite Cause dans le cas présent et pour l'effet que de droit?"

Les Eminentissimes et Révérendissimes Pères de la S. Congrégation des Rites, après le rapport de l'Eminentissime Cardinal Ponent et ayant entendu le R. P. Alexandre Verde, Promoteur de la Sainte Foi, après avoir tout mûrement examiné, ont pensé qu'il